

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_65
id. 2432

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J-L. DEPRINCE, Mme M-J. MAURIEGE

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (FDIA)**COMICES AGRICOLES****I – FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (FDIA)**

Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole (FDIA) a pour objet d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne sous toutes ses formes.

Sa très **grande souplesse** permet d'intervenir sur la promotion des produits, sous signe officiel de qualité (AOC, IGP, Label Rouge), les manifestations agricoles qui animent les cantons et la défense sanitaire des cheptels, que Monsieur le Président propose de réintégrer en totalité dans le FDIA.

Au côté de ces trois axes principaux se rajoutent l'aide à l'appui technique des structures, le soutien aux filières, les actions prenant en compte les enjeux environnementaux et les projets inscrits dans les contrats de pays.

C'est la raison pour laquelle les demandes sont réparties entre les rubriques suivantes :

- Contrats de pays (aides aux filières et aux micro-projets),
- Soutien aux filières végétales,
- Soutien aux filières animales,
- Fonds de défense sanitaire,
- Environnement,
- Appui technique des structures,
- Manifestations exceptionnelles,
- Promotion,
- Divers.

Ce sont autant de sujets que doit aborder le Département dans le cadre des discussions avec le Conseil Régional afin de les intégrer dans les conventions à venir.

II – COMICES AGRICOLES

Parmi les nombreuses manifestations qui animent les cantons ruraux, les comices agricoles occupent une place particulière.

Véritables fêtes de la ruralité, ils sont la vitrine des filières locales, et consolident le lien social entre les agriculteurs et la population rurale.

Le Département accorde une subvention de :

991 € pour les comices se tenant au seul niveau du canton,
2 439 € pour les comices regroupés.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Fonds départemental d'intervention agricole

- Décide de reconduire la procédure d'examen des dossiers par la Commission Agriculture et Ruralité, avant passage en Commission Permanente ;
- Décide de réintégrer la totalité du programme sanitaire dans le FDIA ;
- Dote le FDIA d'une enveloppe budgétaire (autorisation d'engagement) de 495 000 €, avec un échéancier de crédits de paiement de 200 000 € en 2016 et 295 000 € en 2017 ;
- Décide d'abonder, le cas échéant, cette enveloppe en Décision Modificative selon les besoins ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de 441 793 € (241 793 € au titre des années antérieures et 200 000 € au titre des engagements 2016) sur l'article 67452 - sous-fonction 928.

Comices agricoles

- Décide de reconduire la politique d'aide en faveur des comices agricoles ;
- Adopte une enveloppe budgétaire (autorisation d'engagement) de 17 684 € avec un échéancier de crédit de 10 000 € en 2016 et 7 684 € en 2017 ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement de 20 824 € (10 824 € au titre de 2015 et 10 000 € au titre de 2016) sur l'article 657413, sous-fonction 928.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC